

APPEL DU BUREAU FÉDÉRAL

LE DROIT SYNDICAL ATTAQUÉ DANS LA PRESSE

Guillaume Riccobono a décidé de liquider les droits syndicaux à l'imprimerie Méditerranée Offset Presse (imprimerie de Presse Nationale à Vitrolles, 13 Bouches-du-Rhône), sans précédent dans la profession.

Une première tentative de licencier **Jérémy Jacques**, délégué du personnel de la MOP, a été invalidée formellement par l'inspection du travail. Maintenant, c'est au tour du secrétaire du syndicat Filpac-Cgt de Vitrolles, **Michaël Pinci**, membre de notre direction fédérale, d'être attaqué par Guillaume Riccobono et son directeur de centre Camille Hoareau.

Ce dernier a signifié à **Michaël Pinci** que sa responsabilité syndicale était incompatible avec son statut de cadre.

Pour la même raison, notre camarade Jérémy Jacques s'est vu refuser une promotion et la direction l'a informé qu'elle faisait recours à la ministre Myriam El Khomri pour obtenir, contre la décision de l'inspecteur du travail, son licenciement.

En s'attaquant à des responsables syndicaux et fédéraux, Guillaume Riccobono cherche certainement la reconnaissance éternelle de ses pairs du MEDEF pour sa tentative pernicieuse de liquidation de la CGT dans la Presse Quotidienne Nationale.

En s'attaquant à des responsables syndicaux et fédéraux, Guillaume Riccobono cherche certainement la reconnaissance éternelle de ses pairs du MEDEF pour sa tentative pernicieuse de liquidation de la CGT dans la Presse Quotidienne Nationale.

Le bureau fédéral réuni ce jour, appelle tous les syndicats à constituer des

délégations pour interpeller leur direction et exiger par solidarité l'arrêt immédiat des attaques antisyndicales contre nos camarades de la MOP.

Si la direction du groupe Riccobono devait continuer son acharnement, d'autres actions sont prévues rapidement.

Plus que jamais la lutte pour l'abrogation de la loi Travail est de mise. Les premières attaques patronales nécessitent une riposte syndicale à la hauteur de ces attaques et une solidarité active sans faille ! •